

Question écrite n° 66 de Laurent Devin, Député, à Cécile Neven, Ministre de l'Energie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur le resserrage du plan de relance concernant les projets liés à ses projets.

Monsieur le Député,

Le Gouvernement a déjà pu préciser de manière complète et transparente la méthodologie utilisée pour procéder au resserrage du Plan de relance, je ne reviendrai pas sur cet aspect.

Il me paraît toutefois essentiel de rappeler l'objectif de la DPR avant de donner à l'honorable membre les détails sollicités pour les projets sur lesquels j'exerce la tutelle :

« (...) Les programmes d'action prioritaires, dont l'impact positif est reconnu, seront maintenus, mais feront l'objet d'une réévaluation et d'un redimensionnement si nécessaire. Les projets « hors-accord » seront également réévalués afin de recentrer les efforts et les ressources sur les initiatives qui favorisent directement la relance économique.

Ainsi, la voilure de ces projets sera ajustée de manière à garantir une utilisation optimale des ressources de la Wallonie et à assurer la réussite des objectifs de relance. (...) »

Je lui confirme aussi qu'il n'y a pas de projets supprimés dans mes compétences.

Voici, pour mes compétences, les projets qui vont progressivement prendre fin sans nouveaux engagements :

N°	Libellé
65	Lancer des appels à projets pour soutenir des plans de transition bas carbone qui peuvent servir de références, des Universités et hautes écoles d'une part, et des territoires ruraux et urbanisés d'autre part.
70	Mettre en place un mécanisme de soutien aux matériaux biosourcés locaux
242	Renforcer l'accès à la propriété par l'amplification des mécanismes de crédit hypothécaire gérés par la SWCS et le FLW, avec une attention particulière portée aux jeunes, aux ménages monoparentaux et aux publics les plus défavorisés
244	Simplifier et numériser les dossiers de logement public (digitalisation des relations SLSP/candidats locataires et SLSP/locataires) – Créer une plate-forme digitale « logement public » sous la forme d'une application pour smartphone et de son pendant web
245	Veiller aux conditions de salubrité des logements, notamment par l'harmonisation des règles entre le logement public et le logement privé, et le renforcement du dispositif du permis de location
246	Mettre en place la prime simplifiée pour les travaux de salubrité de moins de 3 000 euros
247	Créer une « grille des loyers » indicative pour le logement étudiant
248	Faciliter la prise en gestion de logements par les agences immobilières sociales et les associations de promotion du logement : élargir les missions des AIS et APL aux logements étudiants et faciliter la prise en gestion de logements de personnes âgées en leur permettant d'opter pour un logement adapté

En ce qui concerne le projet 65 « Lancer des appels à projets pour soutenir des plans de transition bas carbone qui peuvent servir de références, des Universités et hautes écoles

Commenté [GD1]: Cécile Neven je suis repassée afin de m'assurer de la cohérence avec les QO passées.

OK pour toi?

Commenté [CN2R1]: parfait merci

d'une part, et des territoires ruraux et urbanisés d'autre part », une économie a été réalisée dans le cadre de l'exercice de resserrage. Celle-ci résulte d'un effort consenti dans le travail commun du Gouvernement. Toutefois, comme annoncé lors de précédentes questions parlementaires posées, les moyens sont bien réservés par ailleurs et seront versés aux bénéficiaires.

Les projets **70** « Mettre en place un mécanisme de soutien aux matériaux biosourcés locaux » et **314** « Mesures énergie et chauffage » sont terminés en termes d'engagements budgétaires, les crédits d'engagements ayant été totalement consommés. Ces projets ne nécessitent plus que le suivi de l'encours budgétaire en liquidation.

Les projets **242** « Renforcer l'accès à la propriété par l'amplification des mécanismes de crédit hypothécaire gérés par la SWCS et le FLW, avec une attention particulière portée aux jeunes, aux ménages monoparentaux et aux publics les plus défavorisés », **244** « Simplifier et numériser les dossiers de logement public (digitalisation des relations SLSP/candidats locataires et SLSL/locataires) - Créer une plate-forme digitale « logement public » sous la forme d'une application pour smartphone et de son pendant web », **247** « Créer une « grille des loyers » indicative pour le logement étudiant » et **248** « Faciliter la prise en gestion de logements par les agences immobilières sociales et les associations de promotion du logement : élargir les missions des AIS et APL aux logements étudiants et faciliter la prise en gestion de logements de personnes âgées en leur permettant d'opter pour un logement adapté », l'entièreté des montants ont été engagés et liquidés. Ces projets sont finalisés.

Le projet **245** « Veiller aux conditions de salubrité des logements, notamment par l'harmonisation des règles entre le logement public et le logement privé, et le renforcement du dispositif du permis de location ». Le projet du point de vue strictement budgétaire est finalisé puisque les montants ont été versés à la SWL.

Le projet **246** « Mettre en place la prime simplifiée pour les travaux de salubrité de moins de 3 000 euros » comportait une légère non-réalisation de 35 milles euros en CL qui a donc résulté en une économie. Là aussi, les moyens ont été totalement liquidés dans le cadre primes à la rénovation, il n'y avait plus de moyens prévus dans la maquette.

Quant aux projets à enveloppe réduite, le projet **164** « Créer une filière de démantèlement d'avions » était doté initialement d'un montant de 28,9 millions dans le cadre du PRW.

Ce montant a été actualisé par la SOWAER afin de tenir compte :

- d'une part, de la nouvelle estimation précise du projet transmise par le candidat dans son acte de candidature final ;

- et d'autre part, de la hauteur des subventions admises par la Commission européenne puisque celle-ci limite l'intensité des aides d'État à un pourcentage maximum des coûts admissibles.

Le budget maintenu est ainsi de 8 millions d'euros issus du PRW auxquels s'ajoutent 10 millions d'euros qui ont déjà été octroyés à la SOWAER pour la mise en œuvre du projet.

La proposition d'attribution de l'appel à projets sera prochainement soumise au Gouvernement sur base du rapport de la SOWAER et l'intention de ce dernier est bien de le mettre en œuvre.

Les projets qui seront finalisés sont les suivants :

N°	Libellé
048	Soutenir l'intégration sectorielle d'hydrogène vert dans les secteurs du transport ou de l'industrie au sein d'une chaîne énergétique liant la production, éventuellement le transport local et l'utilisation ciblée
249	Mettre en œuvre une allocation de loyer à destination de certains candidats au logement social
317	Étude prévention risques climatiques et sanitaires, dont les inondations

Le projet **249** « Mettre en œuvre une allocation de loyer à destination de certains candidats au logement social » était financé par le PRW, mais également, par ailleurs, via une provision politique. Les crédits prévus sur ces deux sources de financement étaient excédentaires, ce qui explique l'économie de 400 000 euros en CE/CL en 2024. Aucun crédit n'était prévu pour les années ultérieures.

Le projet **317** « Étude prévention risques climatiques et sanitaires, dont les inondations » a permis de lancer une étude pour un montant de 1 800 000 euros, dont les résultats sont attendus pour le printemps 2025. Le volet stratégie et mise en œuvre qui surviendra après les résultats de cette étude sera envisagé budgétairement par ailleurs.

Un projet bénéficie de moyens augmentés :

N°	Libellé	Montants tot. - CE	Montants tot. - CL	Montant tot - Post resserrage - CE	Montant tot - Post resserrage - CL
046	Mettre en place une stratégie et un cadre incitant au déploiement de l'hydrogène vert en RW	1.600.000	1.600.000	6.052.000	6.052.000

Une explication globale est nécessaire pour les projets 46 « Mettre en place une stratégie et un cadre incitant au déploiement de l'hydrogène vert en RW » et 48 « Soutenir l'intégration sectorielle d'hydrogène vert dans les secteurs du transport ou de l'industrie au sein d'une chaîne énergétique liant la production, éventuellement le transport local et l'utilisation ciblée », car dans le cadre de l'exercice de resserrage, il a été décidé de procéder à la fusion de ces deux projets pour plusieurs raisons.

La première raison est liée à l'abandon, par les porteurs de projets, de leurs dossiers soutenus dans le cadre du projet 48 déploiement de la production d'hydrogène. Celui-ci consistait au lancement d'un appel à projets attribué en 2021 à « H2C Mouscron » et « Wind2trucks » pour un montant total de 12,9 millions d'euros.

Toutefois, les deux porteurs de projets ont annoncé leur volonté de renoncer aux subsides sur base des études menées depuis 2021 qui concluaient en l'absence de viabilité des projets en question en précisant que : « *l'évolution actuelle du marché révèle des obstacles majeurs à la concrétisation du projet. La mise en œuvre dans les délais imposés par le programme de subventionnement est compromise au vu de l'immaturité de la technologie et du modèle économiques. [...] Dans ce contexte, les partenaires ne sont pas en mesure d'investir dans la réalisation du projet et de garantir sa viabilité sur le long terme.* ».

Le volet études, déjà réalisé par les acteurs, a quant à lui été subventionné pour un montant total de 52 000 euros pour les deux projets, conformément à la décision du Gouvernement du 19 décembre 2024.

Ce projet abandonné par les porteurs de projets, les moyens ont été récupérés dans le cadre du resserrage pour, en partie, renforcer une nouvelle version du projet 46.

Ainsi, la deuxième raison concerne l'inopportunité du maintien en l'état du projet 46 « Mettre en place une stratégie et un cadre incitant au déploiement de l'hydrogène vert en RW » qui était doté d'un budget de 1 600 000 euros.

La déclaration de politique régionale prévoit en effet que « Le Gouvernement arrêtera, en concertation avec les parties prenantes, une stratégie de gestion des réseaux et des filières électrique, gaz, chaleur, hydrogène et CO2, contribuant à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. ».

Il a donc été proposé de réorienter le projet de stratégie hydrogène du projet 46 vers une stratégie wallonne intervectorielle et intégrée pour laquelle le budget a été renforcé afin d'atteindre 6 millions d'euros.

En l'état, le seul projet PRW impacté concerne le démantèlement d'avions. La SOWAER porteuse du projet a bien entendu été associée aux travaux et le resserrage a été réalisé sur base de son actualisation du dossier.

Enfin, le travail n'a pas encore abouti concernant la définition des projets les plus impactants ; il n'est donc pas possible de communiquer dessus.